



COMMISSION INTERNE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉS

Séance du 14 septembre 2010

1. Avenir de la commission interne :

Nouvelles données pour cette année :

- Le comité SPG se réunit le mardi de 17h à 19h.
- Les AD de la SPG sont fixées les mardis de 18h à 20h30.
- Il n'y a pas de représentant-e du spécialisé dans le nouveau comité.
- Mise en place d'une commission du personnel de l'OMP.

Suite à une discussion, les membres présents décident :

- La commission interne ne pouvant se réunir un autre jour que le mardi (TTC les lundis et FO les jeudis), elle se réunira donc, si possible, dans une petite salle de la Maison des associations (location pas trop chère pour 1h30 de séance à ces heures).
- Une personne déléguée par la commission ira rencontrer le comité SPG, le mardi suivant la commission interne. Elle fera le lien entre comité et commission, ce point devrait être le premier traité à l'ordre du jour du comité. Un essai se fera au mois de novembre.
- Si entre temps le comité ou le président SPG a des questions concernant le spécialisé, il peut s'adresser à Manuela Baud, responsable de la commission interne.
- Les délégués de la commission interne poursuivent les rencontres avec la direction de l'OMP ; elles sont gérées, préparées et assumées par la commission interne.
- Les syndicats et l'assemblée provisoire du personnel de l'OMP ont reçu la garantie que cette dernière ne se substitue en aucun cas aux syndicats.

Manuela Baud se charge de communiquer ses décisions au comité et elle établira prochainement le calendrier des futures séances.

2. Les repas à l'EFP de Conches :

Il y a en ce moment même une réunion importante concernant ce sujet à l'EFP.

Un accord a été trouvé pour cette année, les enseignants qui assurent les repas ont des possibilités pour récupérer leurs heures.

3. Consultation sur le projet de règlement de la loi C1 12 :

Plusieurs points restent problématiques dans ce règlement :

- Liens entre OJ et OMP pas clairs.
- Qu'est-ce qu'un assistant à la vie sociale ?
- Manque de clarté entre « accréditation » et « évaluation ».
- Doit-on rédiger un PEPSI pour un enfant intégré à 100% ?
- Continue-t-on à parler d'un élève intégré, lorsque celui-ci l'est à 100% ?
- Les parents ne peuvent pas rédiger le PEPSI avec le référent.
- On prend des forces au spécialisé, sans pour autant prévoir de compensation à l'OMP.
- C'est une énorme charge qui va peser sur l'enseignement ordinaire et celui-ci ne semble pas du tout être prêt à l'endosser.
- A aucun moment il n'est fait état des moyens mis à disposition pour l'application de cette loi.
- Il n'y a eu aucune étude de faisabilité.

- Etc.

Une fois les réponses reformulées, elles seront transmises aux chefs de projets.

4. Formations internes à l'OMP :

Certain de nos collègues ont été forcés par leur RI à s'inscrire à l'une ou l'autre formation proposée. Ceci est totalement inacceptable et nous en reparlerons bien sur lors de notre prochaine rencontre avec la direction.

5. Divers :

- Lorsque dans un CMP un-e intervenant-e extérieur-e (logo. ou psychomot.) est absent-e pour cause d'accident, il/elle n'est pas remplacé-e, cela pose évidemment des problèmes. Il serait souhaitable de pouvoir, dans ces cas là, faire appel à un remplaçant, afin de pallier au manque d'adulte dans l'institution.
- La lettre signée M. Dandelot datée du 30 août, concernant les nouvelles taches de C. Vincent Gatti pose problème. D'abord parce que tout le personnel ne l'a pas reçue, puis par son contenu. Ce point sera également repris avec la direction.

La prochaine commission interne aura lieu le :

Mardi 16 novembre 2010 à 17h00
à la Maison des associations, 15, rue des Savoises
(La salle vous sera communiquée en temps voulu)

Manuela Baud
manuela.baud@edu.ge.ch

P.S. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques, commentaires et autres sujets que vous souhaiteriez aborder en commission.